

Note concernant le respect des consignes sanitaires À réaliser

Dans les prochains jours, l'un des formateurs de Coridys dispensera une formation dans vos locaux.

Cependant, en lien avec la crise sanitaire actuelle et afin de pouvoir tous nous protéger, nous souhaitons nous assurer du respect des consignes sanitaires par la structure accueillante.

Comme mentionné dans le guide « *protocole-national-sante-securite-en-entreprise* » (téléchargeable sur le site du Gouvernement), lors de cette formation, vous vous engagez à :

- Informer les stagiaires que le port du masque est obligatoire dans les lieux collectifs clos, dont au sein de la salle de formation (toute consommation de boisson ou de nourriture devra se faire en dehors de la salle de formation),
- Assurer le nettoyage de la salle avant le début de chaque journée de formation,
- Assurer la possibilité d'aérer la salle de formation au cours de la journée (toutes les 3 heures et ce, durant 15 minutes),
- Assurer l'hygiène des mains de chaque stagiaire,
- Informer les stagiaires qu'ils ne pourront pas participer à la formation en cas de symptômes évocateurs du COVID-19,
- Assurer la distanciation physique entre chaque stagiaire ainsi qu'avec le formateur, à savoir 4m²/personne (Exemple, pour un espace de 20 m² ; 5 personnes maximum).

D'autre part, nous nous engageons également à ce que notre formateur respecte les conditions d'intervention citées ci-dessus.

Pour la structure accueillante :

La structure s'engage à respecter les conditions sanitaires en vigueur comme mentionné dans le guide protocole-national-sante-securite-en-entreprise ».

Fait à : _____ Signature :

Le : _____

Pour l'organisme de formation :

Coridys Var s'engage à ce que son formateur respecte les conditions sanitaires en vigueur comme mentionné dans le guide protocole-national-sante-securite-en-entreprise »

Fait à : _____ Signature :

Le : _____